



« Tout voir, tout entendre, tout dire »



Edito

In-domp-table !

Oui, Votre syndicat Sud est indomptable.

Comment cela se traduit-il ?

Qu'est-ce qui fait la différence ?

Pourquoi l'administration n'a pas de prise sur les syndicats Sud, que ce soit à la Mairie ou ailleurs, partout en France ?

Le fait est que nous ne nous considérons pas comme étant des « partenaires sociaux » mais un réel syndicat face à l'administration, à l'autorité territoriale.

Tout en demeurant courtois, nous savons rester exigeants pour les agents. Chaque membre du syndicat est convaincu que la plus belle réussite est celle que l'on gagne sans compromission et la tête haute.

Nous ne lâchons rien !

Nous ne sommes pas là pour mettre un pansement sur une blessure quand un agent est en souffrance morale dans son service mais au contraire combattre le mal par la racine.

Nous ne sommes pas là pour dire « amen » en CTP, CHSCT ou en CAP, mais néanmoins nous disons oui et nous votons « pour » un projet de service quand nous jugeons qu'il est bon pour le personnel et quand les agents nous donnent leur accord.

Tant au niveau national qu'au niveau local, la lutte est la même, elle est tout aussi difficile.

Et avec Sud, que la victoire est belle !



Collègues de Saint-Pol et de Fort-Mardyck,
A partir du 13 novembre 2012, SUD tiendra une permanence syndicale tous les lundis de 13h30 à 15h30 (sauf congés scolaires) dans notre local saint-polois, situé 16 rue Colbert, au 2^{ème} étage. Bien entendu, nous sommes à votre disposition sur rendez-vous à toute date à votre convenance. N'hésitez pas à nous contacter au 03- 28-26-28-97.

Octobre 2012



Sommaire

p.1

- ▶ Editorial
- ▶ Notre local SUD à Saint-Pol/mer
- ▶ Prime de sujétion horaire : Prime ou aumône ?

p.2

- ▶ Réforme de la catégorie B : les rédacteurs
- ▶ Parole de militant SUD

p.3

- ▶ Prime de sujétion horaire (suite)
- ▶ Retraite à 60 ans : Le changement c'est pour le 1^{er} novembre 2012

p.4

- ▶ La GIPA
- ▶ Le statut des agents de maîtrise
- ▶ La retraite des policiers municipaux
- ▶ Poils à gratter
- ▶ Ne restez plus seul, adhérez au syndicat SUD

Plus de 300 agents de catégorie C, ainsi que certains agents de catégorie B qui ne perçoivent pas l'IFTS sont concernés par le versement d'une prime de sujétion horaire. Certains attendent cette prime depuis septembre 2009. Et à ce jour ... RIEN ! Sont pourtant concernés les agents d'entretien qui ont accepté, avec la promesse d'une prime mensuelle de 50€ faite pas leur directrice en 2009, de fractionner leur journée de travail. Sont concernés aussi les agents d'entretien de la DAJA (horaires fractionnés), plus de 70 agents de la Direction de Sports, 38 agents de la propreté urbaine (DAU et quartiers). Pour certains agents, cette prime ne sera versée que 4 mois/an (ex : ATSEM en journée continue pendant les vacances scolaires et agents de propreté urbaine en journée continue l'été)